

# **53ème SALON DE PEINTURE DE LA VILLE DE MONTÉLIMAR**

## **2018**

### **INSCRIPTIONS**

Le Salon de peinture de Montélimar est ouvert aux amateurs et professionnels âgés de plus de 18 ans. Le nombre de participants est limité en fonction des cimaises disponibles (inscription dans l'ordre d'arrivée des candidatures).

Le comité d'organisation opère une sélection des exposants sur dossier avec **photo obligatoire** et peut refuser les œuvres de caractère non pictural ou non appropriées à l'esthétique générale du Salon.

**En cas de sélection**, un courrier de confirmation sera transmis au candidat qui devra alors s'acquitter d'un droit de participation de 18 € (règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public) par artiste. Le droit de participation ne pourra être remboursé qu'en cas de force majeure sur présentation d'une demande écrite avec justificatif.

### **NOMBRE ET CARACTÉRISTIQUES DES ŒUVRES**

Chaque exposant pourra présenter deux oeuvres originales et personnelles à l'exclusion de toute copie ou reproduction.

Les formats des toiles acceptées (hors cadre) sont : minimum 46 X 38 cm - maximum 92 X 73 cm.

#### **De même sont refusées les toiles :**

- déjà présentées lors de précédent Salon de peinture de la ville de Montélimar,
- dépourvues d'un système d'accrochage correct,
- dont la peinture ne serait pas sèche lors de la remise,
- avec un format différent des contraintes du règlement

Le nom du peintre, son adresse et le titre doivent être impérativement inscrits au dos des tableaux.

### **ACCROCHAGE**

Le comité d'organisation décide souverainement de l'esthétique générale du Salon et, à ce titre, de l'accrochage des œuvres.

### **RECEPTION ET RÉCUPÉRATION DES TOILES PAR LES SOINS DES PEINTRES**

Aucune toile ne pourra être réceptionnée et renvoyée par voie postale.

La réception et récupération des toiles devra être effectuée uniquement par les soins des peintres aux horaires indiqués.

Le salon de peinture étant ouvert au public jusqu'au dimanche à 18 h, il est strictement interdit de récupérer les tableaux avant cet horaire, par respect du public.

Tout exposant qui ne respecterait pas cet engagement serait d'office hors sélection pour l'édition ultérieure.

Passé le délai imparti :

- les toiles ne seront plus assurées par les garanties incombant à la Ville de Montélimar.
- leur récupération pourra se faire uniquement sur rendez-vous (☎ 04 75 53 79 24)

### **CONCOURS**

Prix de la Ville de Montélimar :

1<sup>er</sup> prix = 1 500 €

2<sup>e</sup> prix = 800€

3<sup>e</sup> prix = 250€ en bon d'achat (matériel de beaux arts)

Prix d'honneur

Prix spécifique aux exposants domiciliés dans les communes de Montélimar-Agglomération :

1 bon d'achat offert par le magasin Arts 2000 d'une valeur de 305 €

Le jury du concours délibère le vendredi précédant l'ouverture du salon et communique les résultats le jour du vernissage.

**Attention** : les lauréats du concours de l'année 2017 ne pourront se présenter au concours du Salon de Peinture 2018.

### **VENTE DES ŒUVRES**

Les œuvres exposées pourront être vendues par leurs propriétaires lors du Salon sans que la Ville n'opère de prélèvement sur la vente.

### **ASSURANCE**

Chaque exposant est tenu de souscrire sa propre assurance (responsabilité civile) et s'engage ainsi que son assureur à renoncer à tout recours contre la Ville de Montélimar.

**53ème SALON DE PEINTURE DE LA VILLE DE MONTELMAR  
DU 11 AU 25 FEVRIER 2018**

**BULLETIN E PRE INSCRIPTION  
à retourner au plus tard le 30 NOVEMBRE 2017 uniquement par voie postale**

**ACCOMPAGNE DES PHOTOS DES TOILES QUE VOUS SOUHAITEZ EXPOSER (OBLIGATOIRE)**

**LE NOMBRE DE TOILES EST LIMITE A DEUX PAR EXPOSANT**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal ..... Ville : .....

Téléphone fixe.....Portable.....

Courriel : .....

Titre de l'oeuvre (**en lettres capitales**) :

1).....

2).....

Dimensions de la toile : 1).....2).....

Techniques : 1) ..... 2).....

Prix de vente :1).....2).....

Valeur assurance (obligatoire) : 1) .....2) .....

Souhaitez-vous participer au concours      Oui       Non

-----  
**Bulletin de pré inscription à retourner au :**  
**Service arts plastiques - musées**  
**Mairie de Montélimar**  
**Place Emile Loubet - BP 79 - 26216 MONTELMAR CEDEX**

**LE COMITÉ DE SÉLECTION SE RÉUNIRA COURANT DÉCEMBRE POUR OPÉRER UNE SÉLECTION DES NOUVEAUX EXPOSANTS SUR DOSSIER ET PEUT REFUSER LES ŒUVRES DE CARACTÈRE NON PICTURAL OU NON APPROPRIÉES À L'ESTHÉTIQUE GÉNÉRALE DU SALON.**

**EN CAS DE SELECTION : un courrier de confirmation vous sera transmis.**

✂.....

**POUR INFORMATION**

**Inauguration du salon DIMANCHE 11 FEVRIER 2018 à 11 h**

Réception des toiles (salle d'honneur - Hôtel de Ville) :

Lundi 5 février 2018 de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Récupération des toiles par les soins des peintres (salle d'honneur - Hôtel de Ville) :

→ Dimanche 25 février 2018 uniquement de 18 h à 20 H

→ Lundi 26 février 2018 de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

**Contact :**

**Service arts plastiques - muées**

**☎ 04 75 53 79 24 - Courriel : [arts.plastiques@montelimar.fr](mailto:arts.plastiques@montelimar.fr)**